



L'AQSA est une formation complémentaire qui favorise l'acquisition de compétences pour intervenir auprès de personnes déficientes intellectuelles ou atteintes de troubles psychiques. Elle s'inscrit également dans le contexte des conventions signées entre la FFSA et des fédérations délégataires de disciplines sportives ou des fédérations affinitaires. Par cette formation, la FFSA contribue à l'insertion des personnes dont elle a la responsabilité, dans des associations affiliées aux fédérations sportives agréées par l'État ou dans des structures de loisirs à caractère sportif.

Public visé - Pré-requis :



Cette formation est qualifiante* pour des personnes titulaires d'un diplôme professionnel d'encadrement d'activité(s) physique(s) et sportive(s) auprès de tout public :

- Diplôme Jeunesse & Sport : BEES, BPJEPS, DEJEPS
- Diplôme de l'enseignement supérieur : Licence STAPS
- Diplôme de la branche Sport : CQP

Et est ouverte mais non qualifiante pour des bénévoles souhaitant accueillir des personnes déficientes dans leur club

* L'AQSA est une qualification fédérale. Elle n'offre donc pas de prérogatives professionnelles supplémentaires



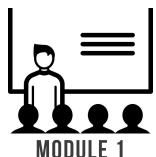
Nombre de places:

Délai d'accès: 1 à 6 mois

Durée de la formation: 62 heures (21h + 21h + 20h)



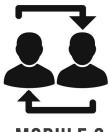
- Locaux et plateaux techniques accessibles
 - Adaptations possibles des modalités de formation en fonction de la situation du bénéficiaire



Ce premier module apporte une connaissance des personnes déficientes intellectuelles ou atteintes de troubles psychiques, des contextes de la pratique des activités physiques et sportives et de leur environnement



Ce deuxième module permet de concevoir une intervention pédagogique pour permettre aux personnes en situation de handicap mental et/ou psychique de comprendre et de progresser dans une discipline sportive tout en respectant la logique de l'activité



MODULE 3

Ce troisième module est un stage pédagogique en association sportive.
Il vise à mettre en application des compétences acquises lors des modules 1 et 2, dans la conduite de son enseignement sportif dans la durée

Les allégements concernant cette formation:

Les titulaires d'un diplôme du travail social ou de la santé (éducateur spécialisé, moniteur- éducateur, aide médico-psychologique, infirmier travaillant en psychiatrie, psychomotricien, etc.) peuvent être allégés du module 1 de l'AQSA.

Validation de la formation:

La délivrance de l'AQSA (dans l'option de la discipline sportive concernée) est soumise à la certification des compétences du stagiaire lors d'une évaluation portant sur l'animation d'une séance en fin de projet dans le cadre du stage réalisé. Au terme de son cursus de formation, le candidat se verra remettre le diplôme de l'Attestation de Qualification Sport Adapté dans l'option de sa discipline sportive.



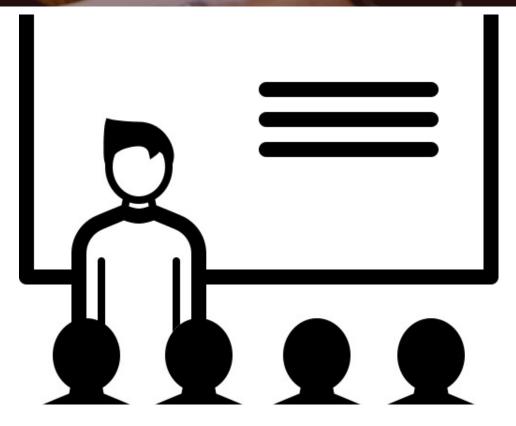
Financement:

Prise en charge par un OPCO, compte professionnel de formation, individuel payant,

Tarif global de la formation AQSA: 975 euros (plein tarif)

Notre équipe pédagogique est composée de professionnels des secteurs des activités physiques adaptées, du social et du médico-social





MODULE 1 - CONNAISSANCE DES PERSONNES DÉFICIENTES INTELLECTUELLES OU ATTEINTES DE TROUBLES PSYCHIQUES, DES CONTEXTES DE LA PRATIQUE D'A.P.S. ET DE LEUR FNVIRONNEMENT

MODULE COMMUN À TOUTES LES DISCIPLINES SPORTIVES

CONTENU

- · Notions de handicap, déficiences, maladie
- Les déficiences intellectuelles : origines, évolutions, conséquences pour la vie des sujets dans les domaines éducatifs, sociaux, économiques, culturels
- Les troubles psychiques : les pathologies, le soin
- Identifier des besoins
- La FFSA : organisation, objectifs, secteurs de pratique, réglementation sportive, conventions avec les autres fédérations
- Le secteur spécialisé : caractéristiques, objectifs, organisation, missions
- Représentations du handicap et intervention éducative
- Les démarches pédagogiques, identification, réflexions sur leur choix pour permettre au sujet d'être acteur de ses apprentissages

Durée et coût du Module 1

- > 21 heures / 3 jours
- > Coût pédagogique intra (plein tarif): 450 €
- > Coût pédagogique intra (tarif individuel) : 240 €
- Coût pédagogique inter:1000 euros (groupe de 15 personnes max)

Modalités et moyens techniques et pédagogiques

A travers des méthodes actives, les stagiaires sont amenés à déconstruire leur représentation du handicap pour mieux appréhender les publics et proposer des interventions sportives de qualité. L'analyse de pratique, la dynamique de groupe, les rencontres avec divers publics sont les bases structurantes de cette formation

OBJECTIFS

- Acquérir des connaissances réinvestissables sur les publics relevant de la délégation de la F.F.S.A
- Connaître la F.F.S.A et ses finalités, comprendre son organisation
- Connaître les structures relevant du champ de l'action sociale, médico-sociale et de la santé mentale accueillant ces personnes
- Interroger ses conceptions éducatives pour permettre à ces personnes d'apprendre et d'acquérir une réelle autonomie
- Choisir des démarches d'intervention sur le plan pédagogique les sollicitant pour agir, en partant de leurs besoins singuliers



MODULE 2 - INTERVENTION PEDAGOGIOUE

MODULE CENTRE SUR UNE DISCIPLINE SPORTIVE

CONTENU

- Le projet en relation avec les objectifs de l'institution et/ou l'association
- Didactique appliquée de la discipline sportive
- Référentiel des niveaux d'évolution d'un sujet dans l'activité, pour évaluer, choisir des objectifs et des démarches pédagogiques
- Enseignement de l'activité auprès de ces personnes
- L'aménagement du milieu
- Organisation des compétitions dans la discipline (FFSA et fédération délégataire de la discipline)
- Séances pédagogiques auprès de personnes déficientes mentales : préparation, animation, observation, évaluation

Durée et coût du Module 2

- > 21 heures / 3 jours
- > Coût pédagogique intra (plein tarif) : 450 €
- > Coût pédagogique intra (tarif individuel) : 240 €
- Coût pédagogique inter:1000 euros (groupe de 15 personnes max)

Modalités et moyens techniques et pédagogiques

A travers des méthodes actives, les stagiaires sont amenés déconstruire leur représentation pour handicap mieux appréhender les publics proposer des interventions sportives de qualité. L'analyse de pratique, la dynamique de groupe, les rencontres avec divers publics sont les bases structurantes de cette formation.

OBJECTIFS

- Concevoir son intervention pour permettre aux personnes déficientes intellectuelles ou atteintes de troubles psychiques de comprendre et de progresser
- Analyser la logique de l'activité pour mettre en oeuvre des situations permettant au sujet d'apprendre
- Concevoir l'activité dans une perspective de loisir ou de compétition
- Elaborer des outils d'observation et d'évaluation
- Analyser sa pratique
- Travailler à partir des objectifs institutionnels et/ou associatifs du projet individuel du pratiquant, prendre en compte les attentes de la personne et identifier ses besoins



MODULE 2 - INTERVENTION PEDAGOGIOUE

OPTION: ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS

CONTENU

- Les prérogatives des diplômes d'Etat (BEES, BPJEPS) en activité physique pour tous et les indications pour l'intervention auprès de personnes en situation de handicap mental ou psychique
- Rappel de la méthodologie de projet et de sa contractualisation pour que le sujet soit au centre du dispositif
- L'analyse de la demande, la conception du projet (en fonction de l'origine de la demande)
- Classification des activités en trois grands domaines à partir des processus en jeu dans les dimensions cognitives, psychiques et affectives : activités d'adaptation à un environnement, activités de revendication de ses capacités, activités de création, de production et de représentation d'un langage corporel symbolique
- Conception de la notion de besoins et hypothèses d'identification pour choisir des supports en lien avec les problématiques des pratiquants
- Les démarches pédagogiques : importance du choix en fonction des besoins des
- Elaboration et conduite de séances pédagogiques pour que le sujet soit acteur de ses engagements
- Elaboration d'outils d'observation et d'évaluation permettant l'identification des niveaux d'évolution d'un sujet dans l'activité, pour évaluer, choisir des objectifs et des démarches pédagogiques, pour analyser sa pratique
- Séances pédagogiques auprès de personnes en situation de handicap mental ou psychique: préparation, animation, observation, évaluation
- Réseaux, partenaires, personnes ressources, place de la FFSA

Durée et coût du Module 2

- > 21 heures / 3 jours
- > Coût pédagogique intra (plein tarif) : 450 €
- > Coût pédagogique intra (tarif individuel) : 240 €
- Coût pédagogique inter:1500 euros (groupe de 15 personnes max)

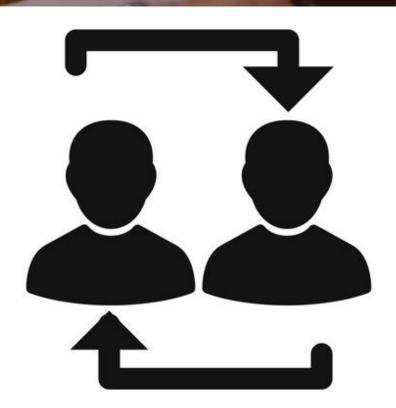
Modalités et moyens techniques et pédagogiques

A travers des méthodes actives, les stagiaires sont amenés à déconstruire leur représentation du handicap pour mieux appréhender les publics et proposer des interventions sportives de qualité. L'analyse de pratique, la dynamique de groupe, les rencontres avec divers publics sont les bases structurantes de cette formation.

OBJECTIFS

- Identifier ses prérogatives d'exercice professionnel et leurs limites (découverte des activités)
- Elaborer des projets en fonction de la nature de la demande et des partenariats (personne, institution, famille, associations sportives ou de loisirs ...)
- Contractualiser les projets pour que chaque sujet soit pris en compte dans sa dimension cognitive, psycho-affective, motrice
- Concevoir son intervention pour favoriser l'engagement, les apprentissages, la progression de chacune des personnes à partir du sens qu'elles peuvent donner à ce qui est proposé
- Choisir des supports d'activité à partir d'une identification préalable des besoins des pratiquants et des processus en jeu dans l'activité
- Mettre en oeuvre des démarches pédagogiques, des régulations permettant à chaque sujet de découvrir, d'explorer, d'apprendre en s'ouvrant à l'autre
- Elaborer des outils d'observation et d'évaluation pour identifier les progrès et permettre aux pratiquants de les identifier en fonction de leurs capacités
- Analyser sa pratique pour demeurer au plus proche des besoins des sujets
- Elaborer des outils de communication avec les partenaires pour qu'ils puissent prendre en compte ce qui s'est passé dans les activités proposées
- S'appuyer sur des réseaux de personnes ressources pour faire évoluer les projets





MODULE 3 - CERTIFICATION

STAGE EN STRUCTURE SPORTIVE

CONTENU

- Le stage pédagogique en situation d'une durée de 20h (30h pour la mention APT) se déroule de manière fractionnée. Il s'agit de conduire son enseignement dans la durée. Le stagiaire choisit la structure dans laquelle il souhaite faire valider son stage : association affiliée à la FFSA, association affiliée à la fédération délégataire de la discipline.
- A l'issue du stage, le stagiaire réalise un rapport auquel il intègre une attestation de la structure d'accueil certifiant la durée et les conditions de mise en oeuvre du stage.

LE RAPPORT DE STAGE DEVRA ETRE MIS EN EVIDENTCE

- La présentation des personnes accueillies dans l'activité (caractéristiques, besoins)
- Les objectifs visés
- Le contenu, le déroulement et l'évaluation des séances, incluant les aménagements et moyens pédagogiques utilisés
- Une analyse de son intervention

Ce document servira de support pour le jury lors de la certification du stage

Durée et coût du Module 3

- > 20 heures de stages
- > 1 jour de certification
- > Coût pédagogique : 75 €

Modalités et moyens techniques et pédagogiques

A travers des méthodes actives, les stagiaires sont amenés à déconstruire leur représentation du handicap pour mieux appréhender les publics et proposer des interventions sportives de qualité. L'analyse de pratique, la dynamique de groupe, les rencontres avec divers publics sont les bases structurantes de cette formation.

COMPETENCES ATTENDUES

- Réinvestir les compétences et connaissances élaborées durant les modules
- Concevoir, mettre en oeuvre et évaluer un projet dans la discipline sportive partant des besoins des personnes accueillies dans l'activité
- Evaluer la portée de son intervention, les progrès des pratiquants afin de les communiquer aux personnes qui en ont la responsabilité (professionnels de structures spécialisées, responsables d'association sportive, parents...)

